

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 10 avril 2017 chargeant monsieur Olivier Lhotellier, attaché territorial, des fonctions de responsable mission Port d'Etaples au pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Olivier Lhotellier n'exerce plus les fonctions de responsable mission port d'Etaples au pôle aménagement et développement territorial, à compter du 1^{er} juin 2024, suite à sa mobilité au secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de responsable mission port d'Etaples au pôle aménagement et développement territorial de monsieur Olivier Lhotellier, attaché territorial, à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 17 juillet 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines